



Hébergement à titre gracieux.

Par lassernam

Bonjour,

je suis actuellement propriétaire de mon logement et d'un garage. je souhaite mettre mon logement en location (pour des raisons financières).

Puis-je me faire domicilier chez mon frères temporaireemnt qui n'habite pas le même département?

Quelles sont les concéquences fiscales (impôt, taxe d'habitation et taxe froncières)pour mon fères sachant qu'il est aussi propriétaire de son bien?

Comment dois-je déclarer aux impôts ces modifcations et à l'administration?

Dois-je modifier l'adresse sur ma pièce d'identité et permis, carte de sécurité sociale...

Dois-je déclarer à mon employeur ma nouvelle adresse et ma banque?

Merci d'avance de votre réponse,

Cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Vous vous domiciliez où vous voulez (à condition d'avoir une boîte aux lettres).

Ensuite, il faut avertir administration, employeurs, etc...

Naturellement.

Cordialement